

NEWSIERV

Société par actions simplifiée

Siège social

4, allée des primevères - Le Moufia
97 490 Sainte Clotilde

Siret

832 769 764 00016

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 Avertissement

Les présentes Conditions Générales de Vente sont la propriété de NEWSERV. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction ou utilisation, totale ou partielle, sur tous supports, des présentes Conditions Générales de Vente est soumise à l'autorisation expresse et préalable de NEWSERV.

À défaut de cette autorisation, le contrevenant s'expose à des poursuites civiles et pénales.

La marque, le logo du site et la charte graphique du Site sont la propriété exclusive de NEWSERV. Toute utilisation ou reproduction, même partielle, non autorisée, est strictement interdite.

Tout contrevenant sera poursuivi devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 2 Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services d'acquisition d'extraits KBis ('les Services ou le Service') proposés par NEWSERV ('le Prestataire') aux consommateurs et clients ('Les Clients ou le Client') sur son site Internet www.kbis.gp.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site internet www.kbis.gp.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

4, allée des primevères - Le Moufia - 97 490 Sainte Clotilde

Siret : 832 769 764 00016

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

4, allée des primevères - Le Moufia

97 490 Sainte Clotilde

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.kbis.gp.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par NEWSERV constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par NEWSERV et le Client via le site Internet www.kbis.gp.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site internet www.kbis.gp.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Les Services présentés sur le site Internet www.kbis.gp sont proposés à la vente pour le territoire de la Guadeloupe.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site internet www.kbis.gp à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

ARTICLE 3 Commandes

Le Client sélectionne sur le site les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- Le Client recherche l'entreprise concernée par sa demande en renseignant le numéro de Siret, la dénomination sociale de la société, ou le nom du dirigeant.
- Le Client sélectionne l'entreprise souhaitée parmi une liste de Sociétés proposées.
- Le Client procède ensuite au paiement du Service en choisissant l'une des options suivantes :
 - Kbis dématérialisé
- Le Client reçoit ensuite une notification par mail lorsque son extrait K-bis est disponible au téléchargement sur son espace membre **Legadrive**.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire, par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Toute commande passée sur le site internet www.kbis.gp constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

NEWSERV se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 3 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, une somme correspondant à 90 % du montant total de l'achat sera acquise au Prestataire et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

ARTICLE 4 Tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.kbis.gp selon le devis établi par le prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le site internet www.kbis.gp.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet www.kbis.gp, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au Client préalablement à la passation de sa commande.

Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par le Prestataire est le prix définitif.

Les prix sont exprimés en Euros.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 5 Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article *Commandes* ci-dessus, par voie de paiement sécurisé :

Par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues (Ecard bleue)

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole *https*.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

ARTICLE 6 Fourniture des Prestations

Les Services commandés par le Client, qui comprennent les prestations *d'acquisition d'extraits Kbis* seront fournis à compter de la validation définitive de la commande du Client et selon les modalités suivantes :

Pour les entreprises immatriculées au RCS de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, si le Client passe sa commande un jour ouvré avant 7h, il reçoit son Kbis dématérialisé le même jour.

Les Services commandés par le Client seront fournis dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente, éventuellement complétées par les conditions particulières de vente remises au Client conjointement aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande sur le site Internet www.kbis.gp.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais **purement indicatifs** ci-dessus précisés.

Si les services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 15 jours après sa commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Dénomination : NEWSERV

Forme sociale : SAS

Siège social : 4, allée des primevères - Le Moufia. 97 490 Sainte Clotilde.

La fourniture des Services pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis de 24h, aux frais exclusifs de ce dernier.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 3 jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 7 Droit de rétractation

Le Client dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé, par toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à 4, allée des primevères - Le Moufia. 97 490 Sainte Clotilde, ou via un mail à l'adresse contact@kbis.re mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de *14 jours* à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

ARTICLE 8 Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de *3 jours* à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.kbis.gp du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en Guadeloupe. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 9 Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.kbis.gp a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en contactant le Prestataire par courrier postal ou par mail.

ARTICLE 10 Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet www.kbis.gp est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 11 Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Le régime légal de l'imprévision prévu à 1195 du Code civil ne s'appliquera, pour les opérations de Services du Prestataire au Prestataire soumises aux présentes Conditions Générales de Vente, qu'aux seuls événements ou circonstances ayant une incidence de plus de 30 euros.

ARTICLE 12 Exécution forcée en nature

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par *lettre recommandée avec accusé-réception* ou par *mail*, demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur et son intérêt pour le créancier.

Il est rappelé qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance pourra, conformément aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, faire exécuter lui-même l'obligation par un tiers, aux frais de la Partie défaillante, pour autant que le coût soit raisonnable et conforme aux pratiques du marché, sans qu'une autorisation judiciaire soit nécessaire à cet effet, étant que la Partie victime de la défaillance pourra également, à son choix, demander en justice que la Partie défaillante avance les sommes nécessaires à cette exécution.

ARTICLE 13 Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà d'un mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

ARTICLE 14 Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant un évènement qu'il estime être constitutif de force majeure devra, sans délai, informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. À cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 60 jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article *Résolution pour force majeure*.

Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront répartis par moitié.

ARTICLE 15 Résolution du contrat

➔ *Résolution du contrat pour force majeure*

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

➔ *Résolution du contrat pour inexécution d'une obligation suffisamment grave*

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par, *lettre recommandée avec demande d'avis de réception* à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

ARTICLE 16 Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 18 Cookies

Le site internet www.kbis.gp, exploité par NEWSERV, utilise des cookies.

Ces cookies enregistrent uniquement des informations relatives à la navigation de l'utilisateur sur le site internet www.kbis.gp dans un unique but d'analyse statistique. En aucun cas, NEWSERV ne peut identifier un utilisateur par un cookie. L'utilisateur peut s'opposer à l'enregistrement de cookies sur son ordinateur en configurant son navigateur de la manière suivante :

1. Pour Microsoft Internet Explorer 6.0 et + :
 - a. Choisir le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options")
 - b. Cliquer sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality")
 - c. Sélectionner le niveau souhaité à l'aide du curseur ou cliquer sur le bouton "Avancé" pour personnaliser la gestion des cookies.
2. Pour Firefox 3.5 et + :
 - a. Choisir le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options "
 - b. Cliquer sur l'onglet "Vie privée"
 - c. Dans « Règles de conservation », sélectionner « Utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique » et décocher le bouton "Accepter les cookies"
3. Pour Chrome :
 - a. Choisir le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options "
 - b. Cliquer sur l'onglet "Options avancées"
 - c. Dans « Paramètres de contenu », cocher le bouton « Interdire à tous les sites de stocker les données ».
4. Pour Netscape 6.X et 7.X :
 - a. Choisir le menu "Edition">"Préférences"
 - b. Confidentialité et Sécurité
 - c. Cookies
5. Pour Opéra 6.0 et au-delà :
 - a. Choisir le menu "Fichier">"Préférences"
 - b. Vie Privée

À défaut, l'utilisateur accepte les cookies en poursuivant sa navigation.

ARTICLE 19 Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- ☑ Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- ☑ Le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- ☑ En l'absence d'exécution immédiate du contrat, le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- ☑ Les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, et électroniques, et à ses activités ;
- ☑ Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- ☑ Les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- ☑ La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- ☑ Les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire-type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.
- ☑ Les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.kbis.gp emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.